



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement 607-2020

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton tenue le 28 août 2020, le règlement suivant a été adopté : Règlement n° 607-2020 –intitulé « règlement amendant le règlement de zonage n°560-2017, visant à autoriser l'usage résidentiel de la classe H1 (habitation unifamiliale isolée) dans la zone RE-9.1 et d'autoriser le remplacement d'un usage dérogatoire par un usage dérogatoire de remplacement dans le périmètre urbain.

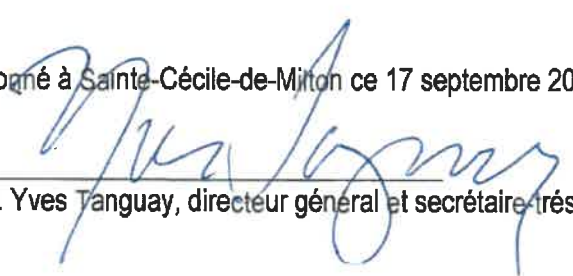
Que ce règlement était assujéti à l'approbation par les personnes habiles à voter mais qu'aucune demande n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.

Ce règlement a été approuvé par la MRC de La Haute-Yamaska le 15 septembre 2020.

Ce règlement est entré en vigueur le 15 septembre 2020, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de La Haute-Yamaska.

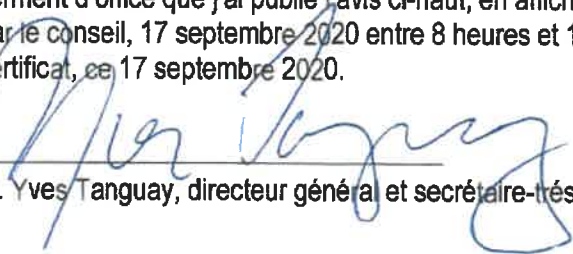
Ce règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 112, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h00 h à 16h30, du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 17 septembre 2020.


M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de publication

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17 septembre 2020 entre 8 heures et 16 heures 30. En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 17 septembre 2020.


M. Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier